

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Délibération n°2026.04.118

Désignation des représentants de GrandAngoulême au Syndicat mixte du pôle image (SMPI - MAGELIS)

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 24 avril 2026

Secrétaire de Séance: Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **70**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Sarah AMRANI, Brigitte BANIZETTE, Jean-Luc BEURCQ, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Jean-Christophe CARDAILLAC, Stéphane CHAPEAU, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS, Guillaume CHUPIN, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Jérôme GRIMAL, Rémi HUMBERT, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Annie MARC, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Mathilde MINAUD, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Calixte ROCHETEAU, Damien RONDEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Maryline VINET, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Fadila BOUTAYEB à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Frédéric CROS à Gérard DESAPHY, Magali SAINT HILAIRE à Laurent DUGUE, Zalissa ZOUNGRANA à Elise VOUVET,

Excusé(s): Jean-Claude COURARI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260430-2026_04_118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Notification : 07/05/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.04.118**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE GRANDANGOULEME AU SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE (SMPI - MAGELIS)

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : NON VENTILÉ

Enjeux : [99999 -9) NON VENTILÉ]

Le Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) a pour objet notamment l'étude, l'aménagement, l'équipement, la gestion, l'animation, la promotion économique, le développement économique liés à l'image, la création et le développement du Campus de l'Image et la communication du Pôle Image.

Par délibération n°49 du 18 février 2004, GrandAngoulême a adhéré au SMPI. La représentation des membres au sein du comité syndical est fixée de la façon suivante :

Composition du SMPI	Nombre de délégués		Nombre de voix
	Titulaires	Suppléants	
Département de la Charente (60%)	12	12	12
Région Nouvelle-Aquitaine (20%)	4	4	4
Commune d'Angoulême (10%)	2	2	2
GrandAngoulême (10%)	2	2	2

GrandAngoulême est donc représenté par 2 titulaires et 2 suppléants et suppléantes au comité syndical.

Pour ces désignations, l'article L5721-2 alinéa 6 du code général des collectivités territoriales précise que « le choix de l'organe délibérant, peut porter sur l'un des membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre de la communauté ».

Par ailleurs, le conseil communautaire a fixé les modalités de désignation des délégués de GrandAngoulême dans les conseils syndicaux des syndicats des mixtes « ouverts » par délibération n°2026.04.098 du 23 avril 2026 :

- scrutin uninominal secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour,
- en cas d'égalité des voix l'élection est acquise au plus âgé ou à la plus âgée,
- Le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260430-2026_04_118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Notification : 07/05/2026

Monsieur le Président propose les candidatures de Gérard DESAPHY, Michaël LAVILLE, Gilbert PIERRE-JUSTIN et Agnès PEIGAT.

Sarah AMRANI propose sa candidature.

Considérant que les désignations des conseillers et des conseillères communautaires pour représenter GrandAngoulême au sein de diverses structures et organismes doivent intervenir à bulletin secret sauf si l'assemblée délibère à l'unanimité pour un vote à main levée,

L'assemblée ayant délibérée à l'unanimité pour un vote à main levée,

Il est procédé au vote.

Gérard DESAPHY a obtenu 70 Pour / 0 Contre / 4 abstentions.

Michaël LAVILLE a obtenu 70 Pour / 0 Contre / 4 abstentions.

Gilbert PIERRE-JUSTIN a obtenu 71 Pour / 0 Contre / 3 abstentions.

Agnès PEIGAT a obtenu 71 Pour / 0 Contre / 3 abstentions.

Sarah AMRANI a obtenu 3 Pour / 0 contre / 71 abstentions.

Au vu des votes exprimés,

Je vous propose :

DE DESIGNER Messieurs Gérard DESAPHY (Angoulême), Michaël LAVILLE (Champniers) titulaires et Monsieur Gilbert PIERRE-JUSTIN (Angoulême) et Madame Agnès PEIGAT (Angoulême) suppléants pour représenter GrandAngoulême au comité du syndicat mixte du pôle image (SMPI).

Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260430-2026_04_118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Notification : 07/05/2026